

Information sur la mise en place de la démarche compétence à l'UTC

Une modification du règlement des études impacte tous les étudiants entrés en branche à partir de A22. En effet, pour valider le diplôme d'ingénieur de l'UTC, il faut désormais satisfaire à trois critères majeurs :

1. Obtenir un minimum de 180 crédits ECTS en branche.
2. Acquérir un profil de formation, qui se traduit par des seuils de crédits à atteindre dans les différentes catégories d'UV (CS, TM, TSH et SP).
3. Valider un profil de compétences.

Ce troisième critère est nouveau, et l'objet de ce message est de vous en donner les grands principes.

L'ensemble des enseignements que vous suivez à l'UTC ou lors d'échanges académiques, ainsi que les expériences que vous vivez en entreprise ou dans le cadre associatif, vous permettent d'acquérir des compétences qui forgent progressivement l'ingénieur que vous serez.

Pour obtenir le diplôme d'ingénieur, il est demandé de démontrer la maîtrise de 14 blocs de compétences (voir le titre VI du règlement des études). Ces blocs sont de natures différentes, et les modalités de leur validation sont également différentes :

- **Les blocs des compétences « disciplinaires »** : ce sont les blocs des compétences propres à chaque branche ; ils diffèrent selon que vous êtes en GI, en GB, etc. Vos responsables pédagogiques ont établi la liste de ces blocs disciplinaires, ainsi que les critères de leur validation. Chaque bloc disciplinaire comporte plusieurs compétences, qui se valident en réussissant certaines UV (il existe des tableaux qui listent ces compétences et les UV qui permettent de les revendiquer). Vous devrez valider tous les blocs disciplinaires de votre branche.
- **Les blocs des compétences « transversales »** : parfois appelées « soft skills », ces compétences sont davantage liées à des comportements, des capacités à organiser ou à gérer, etc. L'UTC a fait le choix de s'appuyer sur le référentiel CDIO, qui sera mis à votre disposition. Vous êtes libre de choisir dans ce référentiel les blocs de compétences que vous souhaitez valider.
- **Les blocs des compétences « spécifiques »** : ces blocs correspondent à certaines compétences particulières, au nombre de 3 à ce jour (et très probablement 4 sous peu) ; vous devrez valider toutes ces compétences :
 - **Capacité à évoluer en contexte international** : un semestre d'études ou un semestre de stage à l'étranger suffisent pour valider cette compétence,
 - **Capacité à prendre des responsabilités dans des activités qui ne donnent pas lieu à des crédits dans la formation** : cette compétence se valide au travers de votre engagement associatif par exemple,
 - **Capacité à communiquer en anglais au niveau B2 du référentiel européen** : pour valider cette compétence, vous devez valider une UV d'anglais de l'UTC de niveau 3 ou plus, ainsi qu'obtenir un score minimum à un test externe à l'UTC (les responsables de langues tiennent à votre disposition la liste des tests reconnus par l'UTC, est les seuils à atteindre pour chacun d'entre eux),

- Une compétence spécifique liée aux enjeux de la transition écologique est en préparation et sera prochainement présentée aux instances pour validation.

L'ensemble de ces blocs forme le « référentiel UTC ».

Deux remarques importantes :

1. Certaines compétences peuvent être acquises en dehors du référentiel UTC, lors des stages ou des semestres à l'étranger par exemple.
2. Il est possible, dans le cadre d'un stage par exemple, d'acquérir une compétence qui ne figure pas dans le référentiel UTC ; si vous souhaitez faire valider cette compétence, c'est possible, mais soumis à condition (notamment l'accord de votre responsable pédagogique). Attention, parmi les 14 compétences attendues pour le diplôme, au maximum 2 d'entre elles peuvent être hors référentiel UTC.

Les compétences validées apparaîtront sur votre supplément au diplôme.

Ci-dessous un lien avec des informations complémentaires généré par la CAP :

<https://moodle.utc.fr/course/view.php?id=2745>

11 juillet 2023

Etienne Arnoult, DFP